



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Diminution des cotisations à l'assurance-emploi : une bonne nouvelle, mais la FCCQ et CCHYR déplorent la perte d'un crédit d'impôt pour les PME

Granby, le 3 octobre 2016 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région (CCHYR) sont satisfaites de l'annonce effectuée par le gouvernement fédéral quant au dégel des taux de cotisation de l'assurance-emploi, qui se traduira par des baisses importantes de cotisations que devront verser les employeurs et les travailleurs en 2017. Par contre, la FCCQ et la CCHYR déplorent la perte d'un crédit d'impôt pour les PME.

Après plus de quatre années de stagnation, les taux de cotisation diminueront à compter du 1^{er} janvier 2017. Pour chaque tranche de 100 \$ de rémunération assurable, les employeurs verseront 1,78 \$ pour une cotisation maximale de 912 \$ par année, par employé. Il s'agit d'une diminution appréciable de près de 169 \$ par année. Malheureusement, cette annonce aura un impact négatif pour les PME, puisqu'un crédit d'impôt équivalent à 15 % des cotisations instauré en 2014 ne sera pas reconduit.

« La baisse du taux de cotisation à l'assurance-emploi est certainement une bonne nouvelle pour les entreprises. Nous aurions cependant souhaité que nos PME puissent encore bénéficier du crédit d'impôt qui permettait de déduire une partie des dépenses liées à l'assurance-emploi » ont déclaré Stéphane Forget, président-directeur général intérimaire de la FCCQ et Derek Tremblay, directeur général de la CCHYR.

La FCCQ et la CCHYR réitèrent qu'il est temps de remédier à la situation où les cotisations d'assurance-emploi sont inscrites dans la colonne des revenus du gouvernement fédéral. Cette mesure comptable a servi dans le passé à réduire le niveau affiché du déficit fédéral de plusieurs milliards de dollars par année. La FCCQ et la CCHYR croient que les cotisations des employeurs et des travailleurs devraient servir exclusivement au financement du régime.

La FCCQ et la CCHYR considèrent également que la réévaluation actuelle des cotisations à l'assurance-emploi aurait été une belle occasion de revoir la répartition des obligations envers le financement de ce régime. Il est pour le moins incongru que les employeurs cotisent encore 40 % de plus que les travailleurs à l'assurance-emploi.

« Les taxes sur la masse salariale, dont font partie les cotisations à l'assurance-emploi, constituent un obstacle majeur à la création et au maintien d'emplois et elles sont toujours très élevées au Canada. Les employeurs sont évidemment toujours préoccupés par les obstacles à leur compétitivité », ont conclu Stéphane Forget et la CCHYR.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de plus de 140 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 60 000

entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

À propos de la CCHYR

À l'instar de la FCCQ qui se positionne sur des enjeux provinciaux et fédéraux, la CCHYR contribue, depuis 116 ans dans le cas de la Haute-Yamaska, aux débats publics. Nous sommes la voix de nos membres, c'est-à-dire, plus de 500 gens d'affaires et entreprises de la région.

-30-

Renseignements :

Michel Philibert

Directeur des communications

Fédération des chambres de commerce du Québec

514-844-9571, poste 3242

Cell : 514 629-4468

michel.philibert@fccq.ca

Derek Tremblay, Adm.A.

Directeur général

Chambre de commerce Haute-Yamaska et région

450-372-6100

dg@cchyr.com